

*Note au gouvernement fédéral des sociétés coopératives agréées et de leurs représentants, réunis au sein du Conseil National de la Coopération.*

**Coopératives: un modèle d'entreprise orienté vers l'avenir**

À travers le monde, et notamment en Belgique, les coopératives contribuent à la diversité du paysage économique et les nouvelles coopératives en expansion créent des emplois, de la prospérité et du bien-être. Ce dernier, en particulier, en raison de leur caractère propre.

Selon l'Alliance Coopérative Internationale, une coopérative est, en effet, une association autonome de personnes, qui travaillent volontairement ensemble pour satisfaire leurs aspirations et leurs besoins économiques, sociaux et culturels communs, par l'intermédiaire d'une entreprise dont la propriété est collective et dont la gouvernance est organisée et exercée de manière démocratique.

En d'autres termes, la coopérative est un groupe d'individus qui rassemblent des capitaux pour entreprendre ensemble en fonction de leurs besoins. Des gens qui collaborent sur base de l'auto-assistance, de la solidarité et de la démocratie, avec l'intention d'atteindre plus tous ensemble plutôt qu'en agissant seuls. Une des caractéristiques du modèle coopératif est qu'aucun actionnaire ne domine, mais que tous les membres participent sur un pied d'égalité.

En ce sens, dans une vision contemporaine de la société, la coopérative est garante d'une vision à long terme avec une attention pour l'humain, l'environnement et la continuité économique et c'est un modèle de société d'avenir qui peut être utilisé dans différents secteurs.

**Les sociétés coopératives belges ont le vent en poupe**

grâce à ces caractéristiques particulières, le secteur coopératif en Belgique connaît un regain d'intérêt. De nouvelles coopératives sont créées dans tous les secteurs de l'économie, des coopératives existantes se ressourcent et/ou connaissent une croissance organique.

Par ailleurs, une nouvelle dynamique naît autour de défis sociaux: survie du commerce de détail, soins, énergie renouvelable, collaboration internationale... Ils combinent explicitement les intérêts économiques, sociaux, éthiques et écologiques.

Plus de 27.000 sociétés belges sont organisées sous forme de coopératives. Un nombre croissant de nouvelles coopératives sont agréées pour le Conseil National de

la Coopération. D'autres se sont organisées comme société à but social et ont également ancré le respect des principes coopératifs dans leurs statuts.

### **Coopératives: reconnaissance mondiale et ambitions internationales**

Le modèle coopératif connaît, depuis une dizaine d'année, une forte progression, tant en Belgique que dans le monde. La reconnaissance internationale du modèle coopératif ne s'est pas faite attendre. Aussi bien la Commission Européenne que l'Organisation Internationale du Travail ont souligné l'importance essentielle des coopératives pour le développement économique et social. Les Nations Unies ont appelé 2012, 'l'Année Internationale de la Coopération'. Cela a conduit à un élan sans précédent avec pour résultat le 'Plan d'action pour une décennie des coopératives', publié par l'Alliance Coopérative Internationale.

Dans ce document sont formulées les ambitions suivantes:

- qu'à l'horizon 2020, les coopératives soient reconnues dans le monde entier comme chefs de file au niveau de la durabilité économique, sociale et environnementale;
- qu'elles soient préférées comme modèle d'entrepreneuriat;
- et qu'elles soient la forme de société à la croissance la plus rapide.

**À la lumière des développements qui précèdent, les sociétés coopératives agréées et leurs représentants, réunis au sein du Conseil National de la Coopération, demandent que ce gouvernement fédéral:**

- **reconnaisse, en écho aux organisations internationales, la particularité et l'importance des coopératives dans le cadre de la diversité de l'entrepreneuriat, qui sera indispensable en vue du maintien et de la création de richesse et de bien-être pour tous les groupes de la population dans la société belge et ce, dans un contexte durable.**
- **reconnaisse, en ce sens également, l'importance du Conseil National de la Coopération et lui donne, par conséquent, les pouvoirs nécessaires pour assumer ses tâches dans le contexte fédéral et international difficile.**
- **défende de manière permanente, au sein des instances européennes, la particularité coopérative contre le principe actuel 'one-size-fits-all' et prenne et/ou soutienne des mesures pour la promotion des nouvelles coopératives et des coopératives existantes dans les différents états membres.**